





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-163**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260377-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADHÉSION A L'ICOM FRANCE - RÉSEAU FRANÇAIS DES PROFESSIONNELS DES  
MUSÉES**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
Attractivité  
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : ADHÉSION A L'ICOM FRANCE - RÉSEAU FRANÇAIS DES PROFESSIONNELS  
DES MUSÉES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

ICOM France est le réseau français des professionnels des musées. Il œuvre à promouvoir les musées, représenter les professionnels de musées et accompagner chacun dans ses missions au service des publics. ICOM France est la section française de l'ICOM international, organisation non gouvernementale de référence.

Acteur majeur du champ muséal, il rassemble aujourd'hui 5150 membres individuels et 450 membres institutionnels. Ses membres forment une communauté large et diversifiée d'acteurs répartis sur tout le territoire issus de toutes les disciplines (beaux-arts, sciences et techniques, histoire naturelle, écomusées ou musées de société...).

Ensemble, les membres d'ICOM France œuvrent à représenter et promouvoir les musées, et à accompagner chacun dans ses missions professionnelles, pour un meilleur service éducatif et culturel du plus grand nombre : gestion des collections, médiation et accueil de publics élargis, formation et intégration de nouveaux métiers, adoption des nouvelles technologies, recherche de financement.

L'adhésion à ICOM France permet d'accéder, sans surcoût, au réseau d'ICOM International et à ses 32 comités internationaux qui représentent différents types de collections et disciplines muséales.

Rejoindre un Comité international permet de :

- Recevoir les dernières actualités des comités internationaux et avoir accès à leurs publications et newsletters,

- Participer à leurs réunions annuelles et autres activités en bénéficiant de tarifs préférentiels,
- Participer aux discussions entre professionnels du Comité international (échange et partage d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques),
- Prendre part aux activités organisées avec d'autres Comités internationaux, autres comités nationaux de l'ICOM ou d'autres organisations,
- Rejoindre des groupes d'intérêts ou des groupes de travail de certains Comités internationaux.

Le Musée Granet souhaite ainsi adhérer à ICOM France, afin d'améliorer encore sa visibilité et la qualité de la promotion de l'offre culturelle des musées de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le montant de la cotisation, pour l'achat de 5 cartes, s'élèvera à 650 €TTC par an, payable sur présentation annuelle d'un appel à cotisation par l'ICOM.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville à ICOM FRANCE à compter de l'année 2024, renouvelable tacitement ;
- **DIRE** que le montant de l'adhésion qui s'élève à 650 euros (six cent cinquante euros) sera imputé sur la ligne 10831 sur le budget de la Ville, au chapitre 322-6281-923 qui présente les disponibilités nécessaires;
- **AUTORISER** l'Adjointe déléguée aux Musées à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondant à cette adhésion.

DL.2024-163 - ADHÉSION A L'ICOM FRANCE - RÉSEAU FRANÇAIS DES  
PROFESSIONNELS DES MUSÉES-

Présents et représentés : 55  
Présents : 40  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

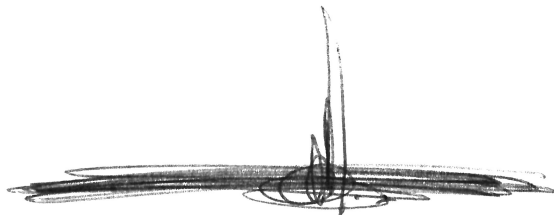
N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»